



# Bulletin d'informations

Année 2008, Numéro 11

Octobre 2008

## Edito

Notre Communauté de communes est née il y a huit ans. Elle est peu et mal connue de la majorité de ceux qui vivent sur son territoire qui regroupe aujourd'hui douze communes. Cette méconnaissance est malheureuse et dommageable, elle nous interroge et demande une réponse idoine.

Nous ne modifierons pas, le voudrions-nous, la complexité de l'organisation administrative territoriale de notre pays introduite par la loi de décentralisation. La création des régions d'abord, puis, plus récemment, celle des Communautés de communes et d'agglomération dont les périmètres chevauchent, sans toujours les calquer, ceux des collectivités territoriales antérieures (département, canton, communes) compliquent la lecture de la carte administrative, et contribuent à alimenter la confusion dans l'esprit de nos concitoyens sans que l'on ne sache plus qui est qui et qui fait quoi. Pour peu que l'on s'interroge sur l'identité et la mission du "Pays" et bientôt des "SCOT" (voir article), l'obscurité devient totale.

Pour mettre plus de transparence dans ce désordre apparent et donner un supplément d'âme à notre institution intercommunale, il nous a paru nécessaire de réfléchir sur les moyens d'améliorer sa "communication" et de diversifier notre information. Ce qui a été mis en place est bien (site et bulletin), mais il faut faire mieux avec les mêmes outils en rendant l'accès et le contenu plus facile et plus dynamique. C'est le rôle de la "Commission Tourisme, communication, logement" elle y travaille, mais c'est aussi celui de tous les responsables de notre communauté et tout particulièrement des municipalités à qui revient la charge d'actualiser les informations portées par le site et d'alimenter le dialogue avec nos internautes, l'interactivité est féconde.

Il faut, en second lieu, améliorer la diffusion des bulletins, en assurer une meilleure distribution. Là encore, le concours des mairies est souhaitable tant pour le support papier que pour le net.

Enfin, une nouvelle présentation du bulletin est à l'étude. Avec le onzième numéro s'achève la présentation de nos douze communes, nous allons réfléchir à d'autres rubriques, un autre graphisme, une nouvelle périodicité ? D'autres contributions, aussi seraient bienvenues ! N'hésitez pas.

Il n'en demeure pas moins, et nous en sommes conscients, que l'activité de la communauté se situe dans "le temps long", elle est faite de projets à long terme, tandis que la vie communale se situe dans le "quotidien". C'est donc à cet horizon qu'il nous faut bâtir nos rêves, alors que la conjoncture est mauvaise et l'avenir morose. Ne baissons pas les bras !

(H.C.)

## La vie de la Communauté

### Les thèmes de travail des Commissions

#### ↳ Développement économique :

- ♦ Promotion et commercialisation de la zone d'activités "Pièce grande" à Puylaurens
- ♦ Mise en œuvre des outils nécessaires à l'accueil et au développement des entreprises sur le territoire

#### ↳ Aménagement de l'espace, Assainissement, Habitat :

- ♦ Suivi du SPANC (Service public d'assainissement non collectif)
- ♦ Pilotage des opérations groupées de réhabilitation de l'assainissement non collectif
- ♦ Réflexion sur la mise en place de documents d'urbanisme cohérents

#### ↳ Tourisme, Communication, Logement :

- ♦ Suivi de la mise en application des termes de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme
- ♦ Mise à l'étude de l'institution d'une taxe de séjour
- ♦ Conception, réalisation et diffusion d'un journal de la Communauté de communes "nouvelle formule" en 2009
- ♦ Mise à jour et évolution du site Internet

#### ↳ Action sociale :

- ♦ Conventionnement pour l'accueil "petite enfance"
- ♦ Suivi du "Contrat enfance-jeunesse" et relations avec le Centre social de l'Autan
- ♦ Proposition de mise en place de nouveaux services lorsque les besoins sont identifiés : CLSH (Centre de loisirs sans hébergement) les mercredis par exemple
- ♦ Accompagnement pour l'ouverture de la crèche "Les petits explorateurs" à Cuq-Toulza

#### ↳ Voirie

- ♦ Mise en place et suivi des programmes annuels de travaux de voirie
- ♦ Suivi de l'entretien de la voirie

## Notre territoire

### Roquevidal :

Roquevidal est une toute petite commune rurale. Située dans le sud du Tarn, elle se trouve à 13 kms de Puylaurens et à 12 kms de Lavaur.

Le territoire de la commune est bordé des communes de Veilhes et Lacougotte-Cadoul à l'ouest, de Marzens au nord, de Pratviel et d'Algans-Lastens à l'est, de Cambon les Lavaur au sud.

Le bourg se regroupe autour de la mairie, de l'église, du cimetière et d'une quinzaine de maisons. Situé sur une colline, il détiend une belle vue sur la Montagne Noire et sur les Pyrénées. Le reste de l'habitat est dispersé, éparpillé en fermes isolées, sur un relief vallonné. Son altitude moyenne est de 302 mètres. Un château d'eau se trouve sur son point culminant. Il dessert entre autres les communes de Lavaur et Saint-Sulpice. Il y a sur la commune des élevages bovin, porcin et aviaire et un atelier de transformation (palmipèdes gras). Le reste du territoire est consacré à la culture des céréales et oléagineux (blé, sorgho et tournesol). Deux exploitations pratiquent la vente directe de leurs produits.

Aucun commerce de proximité n'existe sur la commune. L'ancienne école et le presbytère ont été reconvertis en logements locatifs. Un gîte est implanté sur la commune.

D'une superficie de 771 ha, elle compte 120 habitants.

Roquevidal possède un château féodal datant du XIIIe siècle. Théâtre de violents combats lors des Guerres de Religions, véritable petite forteresse, ce château (privé) est un élégant manoir de forme rectangulaire et flanqué de quatre tours rondes de 18 mètres. Des fenêtres à meneaux, encadrées de colonnettes (XVIe) et une échauguette décorent la façade Sud. Il allie force et élégance.

Son église est consacrée à Saint-Blaise (début du XVIIIe).

La commune de Roquevidal est située sur le canton de Cuq Toulza. Son Conseil municipal est composé de 11 membres. (L'équipe municipale)

## Brèves

- ✓ Cultures vagabondes : Arts et musiques du monde en Pays de Cocagne :
- ▷ Hamid Kherzi - concert : Musique et légende du Khorassân Samedi 25 octobre 2008 à 21 heures  
Eglise Notre Dame de la Nativité à Cuq-Toulza
- ▷ Aldona Concert : La folie slave  
Samedi 22 novembre à 21 heures  
Salle des fêtes à Maurens-Scopont
- ▷ Layla Darwiche - Contes : Petite lentille et autres histoires  
Samedi 13 décembre 2008 à 15 heures  
Halle aux grains à Puylaurens
- Informations + réservations : 06.77.07.69.61  
www.ma-case.com-contact@ma-case.com  
Office du Tourisme de Puylaurens :  
Tél. : 05.63.75.28.98

Communauté de communes  
du Pays de Cocagne  
Mairie - 81700 Puylaurens  
(au 1<sup>er</sup> étage)

Contacts  
Téléphone 05.63.70.31.74  
ou  
Télécopie 05.63.50.35.59  
ou  
cdcspaysdecocagne@orange.fr



## Les Acteurs du Territoire

**L'association « les petits explorateurs »** a été créée en 2004. Elle a pour objet la gestion et le fonctionnement de la crèche-halte garderie située au lieu dit "Bastard" à Cuq-Toulza. Les locaux construits par la Communauté de communes seront mis à disposition de l'Association, gratuitement.

Avec le démarrage des travaux cet été, l'activité de l'Association n'a fait que s'accroître. Choix du mobilier, définition des profils de poste pour la constitution de la future équipe d'encadrement, montage de dossiers de subventions, ... sont autant de démarches nécessaires afin de bien préparer l'ouverture de la structure, entre mai et septembre 2009.

Les familles pourront inscrire leurs enfants deux mois avant l'ouverture.

Un nouveau Conseil d'administration a été élu le 3 juillet 2008, ainsi qu'un nouveau Bureau le 8 juillet 2008.

Contact : Association « Les petits explorateurs » - Mairie-81470 Cuq-Toulza

Ou sur le mail : les-petits-explorateurs@club-internet.fr

### Samedi 27 septembre 2008 s'est produit l'Ensemble Instrumental du Pays de Cocagne à l'église de Roquevidal.

C'est lors d'une représentation de cette Ensemble à Maurens-Scopont pour l'inauguration de la place du village que l'idée a germé. Roquevidal est un petit village qui cherche à créer une dynamique sociale et culturelle. Une fois réglées les formalités d'accueil avec le soutien du Conseil Régional et du Conseil Général, les événements se sont déroulés comme sur du papier à musique. Le choix de l'église s'est imposé rapidement d'autant plus que, selon les musiciens, l'acoustique est exceptionnelle. Par ailleurs, la voûte bleue et constellée de l'édifice enchanterait le regard des auditeurs.

Encouragés par cette découverte, les organisateurs ont puisé dans les richesses locales pour offrir le repas aux musiciens : foie gras et bœuf issus des fermes voisines, miel de l'apiculteur du village, figues des jardins...

Oreilles expertes ou novices, plus de cent personnes se sont rassemblées pour écouter quatre violons, deux altos, un cello, deux trompettes, une flûte et l'orgue interpréter Pachelbel, Telemann et Haydn.

Un jeune musicien s'était joint à l'Ensemble. Alexandre Papais, est en fait un brillant trompettiste. Il a joué avec son professeur du conservatoire de Toulouse, Paul Millicher, un concerto pour 2 trompettes de Vivaldi. Cette expérience révèle que chaque petit village regorge de nombreux atouts qu'il faut oser exploiter. La musique aura été ici l'instigatrice.

## Zoom : SCOT (Schéma de cohérence territoriale)

Lors de la dernière réunion du Conseil de communauté, Monsieur le Sous-préfet et les services de la DDE ont présenté le SCOT. Le SCOT comparé à la Carte communale (C.C.) ou au Plan local d'urbanisme (P.L.U.), est un document d'urbanisme d'une échelle différente, il couvre un territoire plus large, et il est réalisé pour durer de 10 à 20 ans. Il a vocation à éclairer, guider et à s'imposer pour les décisions futures d'aménagement et de développement d'un territoire.

### ✘ Des principes essentiels

↳ La Loi S.R.U. du 13 décembre 2000 a fait passer d'un urbanisme de planification à un urbanisme de projet (politique locale d'aménagement).

↳ Trois principes fondamentaux s'imposent aux SCOT, P.L.U., C.C. (article L 121.1)\*

- ▷ principe d'équilibre entre le développement urbain et le développement rural
- ▷ principe de diversité
  - des fonctions urbaines (équilibre emploi/habitat)
  - de mixité sociale (diversité de l'offre, logements sociaux ou non)
- ▷ principe de respect de l'environnement :
  - utilisation économe de l'espace
  - sauvegarde du patrimoine bâti et naturel
  - maîtrise de l'expansion urbaine

↳ Développement durable en urbanisme : application des articles\* L 110 et L 121-1

### ✘ Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) document de planification stratégique

↳ Le SCOT fixe les objectifs d'aménagement et d'urbanisme en prenant compte des politiques de l'habitat social et privé, des infrastructures de voirie et de transports collectifs, des déplacements, d'implantations commerciales, de protection de l'environnement.

↳ Le SCOT fédère les outils des politiques sectorielles existant sur son périmètre : P.L.H. (programme local de l'habitat), P.D.U. (plan de déplacements urbains), SDC (schéma de développement commercial), PLU (plan local d'urbanisme)

↳ Le SCOT exprime un projet global alors que le schéma directeur était principalement ciblé sur la destination générale des sols.

### ✘ Composition du dossier du SCOT ( Article R 122-1)\*

↳ Le rapport de présentation (Article R 122-2)\*

- ▷ expose le diagnostic
- ▷ décrit l'articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme
- ▷ analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives d'évolution
- ▷ analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma
- ▷ explique les choix retenus pour établir le PADD et le document d'orientations générales
- ▷ présente les mesures envisagées pour éviter, réduire, compenser les conséquences dommageables
- ▷ comprend un résumé non technique des éléments précédents
- ▷ précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées
- ↳ Le P.A.D.D. (projet d'aménagement et de développement durable) (Articles L 122.1 et R 122-2-1)\*

Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

↳ Le document d'orientations générales (Article R 122.3)\* précise :

- ▷ Les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés
- ▷ Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger (localisation)
- ▷ Les grands équilibres entre espaces urbains et naturels
- ▷ Les objectifs relatifs à l'équilibre social, à la cohérence entre urbanisation et transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, à la protection des paysages, à la prévention des risques
- ▷ Les conditions permettant de favoriser l'urbanisation dans les secteurs desservis par les transports collectifs

(\* tous les articles cités sont des articles du Code de l'urbanisme)